

RAPPORT AUX COMPTES 2019



Commentaires relatifs au résultat 2019 avant affectation

Cette note commente les écarts les plus importants entre le budget 2019, adopté lors de l'AG statutaire de 2019 et le résultat provisoire connu.

Les comptes 2019 sont clôturés avec un résultat d'exploitation avant amortissement et reprise de -31.800,18 €. Les reprises de provisions permettent de clôturer l'exercice avec un boni de 6266,04€. Il est rappelé que depuis 2019, la comptabilité du programme de formations Culture Plus a été confiée à Incidence (anciennement FPCEC) dans une logique d'alterner cette prise en charge.

L'arrêté des comptes a été présenté et approuvé par le CA du 5 mai 2020.



Commentaires relatifs aux produits

Le plan de formation Culture Plus a encore permis de dégager des recettes propres (code 700101). Une comptabilité analytique est tenue pour répartir les recettes/charges entre les deux fédérations coorganisatrices. Le bénéfice 2019 du plan de formation est d'environ 3000€ pour l'ACC, une fois les charges déduites.

Le sponsoring Ethias (code 732200) de 2019 a été imputé en 2020 pour correspondre à la réalité de la biennale du prix.

La subvention extraordinaire (737510) de 8.000€ a été perçue pour financer le projet de carnet de voyage.

Le poste Refacturation coprod (743400) s'élève à 5145,98€ dont:

- > 4365,07€ pour la participation financière de l'ASTRAC à la conception de la vidéo sur les droits culturels (50%)
- > Les autres montants concernent également des remboursements de l'ASTRAC sur des accueils communs.

Les refacturations diverses (745100) s'élèvent à 3028€ et correspondent au bénéfice des ventes du carnet de voyage (suppléments et au service Lecture Publique).



Commentaires généraux sur les charges

Quelques dépenses extraordinaires ont été réalisées en 2019, principalement pour financer les outils liés aux élections (impression et diffusion des mémorandums) et à la réalisation du carnet de voyage.

La rétrocession des recettes de Culture Plus à Incidence (603100) s'élève à 5111,41€. Ce montant est plus important que prévu (principalement car nous avons dû recourir à des formateurs externes).

Les charges liées à la consommation en énergie (610300) ont considérablement augmenté. Le système de facturation du propriétaire manque de transparence et ne permet pas de vérifier la raison de cette augmentation. L'ACC réclame le détail des factures depuis des années.

Les frais de mission du personnel (611500) sont en légère hausse car nous décentralisons davantage nos réunions d'instances.

Les communications téléphoniques et la maintenance informatique sont gérées par le même fournisseur.

Une répartition des frais est à présent réalisée de manière plus précise pour distinguer les deux types de dépenses. Cela explique la diminution du poste 612175 et une partie de l'augmentation du poste 612103. Ce dernier a également augmenté par la configuration de nouveaux PC, la mise en place d'un système de back up automatique et l'accès au serveur à distance.

Les frais de secrétariat social (612500) ont été plus élevés que prévu suite à de nombreuses modifications au sein de l'équipe (départ de Matteo, remplacement pour un congé de maternité et ensuite pour compenser des demandes de crédit-temps).

Les frais de déplacement des administrateurs (619000) ont augmenté par rapport à 2018, mais se rapprochent du montant 2017.

Les postes "rétributions de tiers" (619900 et 619910) ont été plus importants que prévu de par l'engagement de prestataires externes (graphistes, intervenants lors de l'AG et du CAC).

Les postes "rémunérations" respectent le budget. L'augmentation d'environ 38.000€ par rapport à l'année précédente s'explique comme suit:

- Un contrat pour le graphiste qui a réalisé le carnet de voyage (9600€, coût total dont ONSS).
- Une dotation "pécule prov vacances" plus élevée, car Matteo et Charlotte sont sortis du payroll (environ 5000€ de plus).
- Charlotte a été engagée 1/5ème temps sur fonds propres pendant 3 mois (environ 1500€).
- Les salaires ont été augmentés d'environ 4%, suite aux indexations barémiques et un passage à 97,14% dès janvier 2019 (environ 10.000€).
- Matteo avait pris deux mois de congé parental en 2018, sans remplacement (environ 10.000€).

Le partenariat Ethias (644210) de 2019 a été imputé en 2020 pour correspondre à la réalité de la biennale du prix (tout comme le sponsoring évoqué en recettes).



Avis sur l'affectation du résultat positif

Après analyse des comptes, il est proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2020 de maintenir le résultat positif de **6266,04 €** en bénéfice reporté.



Évolution des recettes et dépenses de l'ACC depuis 5 ans

Ces 5 dernières années, l'ACC a pu maintenir ses comptes à l'équilibre et assurer une bonne santé budgétaire. Il est cependant indispensable de noter que depuis 2015, les résultats ont été augmentés par des reprises de provisions.

Durant le contrat-programme 2017-2021 de l'ACC, les recettes sont stables, mais les dépenses augmentent notamment avec les postes rémunérations. La charge de travail augmente également avec la complexification des législations. Cela implique un déficit structurel qui nécessitera l'obtention de moyens supplémentaires pour le prochain CP.